# PLAN CLIMAT•AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

## 2021•2027



# Évaluation à mi-parcours

**Pôle Stratégie territoriale et Ingénierie Technique**
pcaet@ploermelcommunaute.bzh
Tél. 02 97 73 20 73
**ploermel**communaute.**bzh**

PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

# Édito

**Engagé depuis sa création, en 2017, dans une réflexion de transition écologique et énergétique, Ploërmel Communauté a validé son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) en 2021. Il est le fruit d'un travail collaboratif porté par les élus, en y associant les partenaires locaux et les habitants.**

Ces cinq premières années, ont permis de concrétiser de nombreux projets, marquant des avancées collectives sur des enjeux majeurs : énergies, mobilité, déchets, habitat, et bien d'autres. Ce bilan met en lumière l'ensemble de ces réalisations, qui témoigne de notre capacité à agir et à nous transformer.

Chaque action compte, car elle nous rapproche de notre objectif : devenir un territoire plus sobre et résilient face aux crises (changement climatique, effondrement de la biodiversité, épuisement des ressources, pollutions de l'eau et de l'air).

Afin que la transition ne pèse pas uniquement sur les individus, les acteurs publics et socio-économiques doivent innover et déployer des solutions adaptées. En parallèle, c'est l'engagement de chacun, à travers l'adoption de nouvelles habitudes, qui nous permettra d'offrir aux générations futures un avenir durable.

Depuis janvier 2025, Ploërmel Communauté a signé un Contrat d'objectif territorial, avec l'ADEME, qui est une reconnaissance de notre engagement. Cet accompagnement renforce et pérennise notre ambition en faveur de la transition écologique durant les prochaines années, qui seront déterminantes. Elles nécessiteront un changement culturel profond : prendre conscience de l'impact de nos modes de vie et de nos activités sur les écosystèmes et les ressources, qui sont fragiles et limitées, et réfléchir ensemble aux solutions locales à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie des habitants et préserver notre environnement. Ces changements offrent de nombreux bénéfices : meilleure santé, renforcement du tissu associatif et économique local, création d'emplois locaux et durables, attractivité du territoire…

D'ici fin 2027, nous poursuivrons le déploiement des solutions existantes et débuterons la concertation autour du prochain PCAET, pour fixer un nouveau cap ambitieux à Ploërmel Communauté.

**Ronan Coignard**
**Vice-président délégué à l'Aménagement du territoire, l'Urbanisme et la Transition écologique**



# Sommaire


**Contexte • p5**

Plan climat, 5 axes • p6
Bilan des indicateurs • p7
Consommation d'énergie • p8
Production d'énergie renouvelable • p9
Évolution des Émissions de Gaz
à Effet de Serre du territoire • p10
Qualité de l'air • p12
État d'avancement du programme d'actions • p13

**Bilan axe 1 • Vers un territoire et des collectivités exemplaires • p16**

**Bilan axe 2• Vers une économie locale et circulaire • p24**

**Bilan axe 3 • Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables • p30**

**Bilan axe 4 • Vers un territoire sobre et efficace en energie • p36**

**Bilan axe 5 • Vers un territoire adapté au climat de demain • p42**

**Conclusion • p48**

# Contexte

**Adopté le 30 septembre 2021, Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Ploërmel Communauté incarne l'engagement du territoire en faveur de la transition écologique et énergétique. Ce document stratégique, fruit d'une large concertation avec les élus et les acteurs locaux, fixe une vision ambitieuse : devenir un Territoire à Énergie Positive d'ici 2050.**

« Devenir un Territoire à Énergie Positive d'ici 2050 »

## Les objectifs fixés par Ploërmel Communauté à l'horizon 2050

**-44%**

**Baisser la consommation d'énergie du territoire de 44%**
*Soit -560 GWh par rapport à 2014*

**x3**

**Tripler la production d'énergie locale pour atteindre l'autonomie**
*Objectif : 734 GWh/an en 2050*

**-39%**

**Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 39%**
*Soit -460 KtCO2 par rapport à 2014*



## Cadre réglementaire du PCAET et du bilan à mi-parcours

La loi n°2015-992 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur le territoire. À ce titre, Ploërmel Communauté est réglementairement tenu de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).
Le PCAET doit être révisé tous les six ans et faire l'objet d'un bilan à mi-parcours au bout de 3 ans, selon l'article R. 229-51 du code de l'environnement : « IV. - Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

# Plan climat
## 5 axes

Le PCAET se concrétise par une feuille de route pour la période 2021-2027. Ce plan d'action concret marque une première étape dans la trajectoire vers les objectifs fixés à l'horizon 2050. Il se structure autour de 5 grands axes stratégiques, 13 orientations, et 48 actions à déployer sur le terrain.

**Axe 1**

### Territoire et collectivité exemplaires

- Piloter et faire vivre le Plan Climat
- Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités
- Concerter avec le territoire

**Axe 2**

### Économie locale et circulaire

- Favoriser les circuits courts et de proximité
- Optimiser et valoriser les ressources du territoire

**Axe 3**

### Urbanisme et mobilités durables

- Aménager et développer le territoire avec une utilisation du foncier raisonnée
- Développer les mobilités alternatives
- Développer les carburants alternatifs

**Axe 4**

### Sobriété et efficacité énergétique

- Rénovation énergétique des bâtiments
- Future réglementation environnementale du bâtiment neuf
- Produire de l'énergie localement

**Axe 5**

### Adaptabilité du territoire au climat de demain

- Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau
- Adapter les pratiques agricoles et sylvicoles

# Plan climat
## Bilan des indicateurs Climat • Air • Énergie



**Les indicateurs présentés s'appuient sur les données territoriales produites par les observatoires de référence (Observatoire de l'environnement en Bretagne, Air Breizh). L'analyse globale des données énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et de la qualité de l'air met en lumière les évolutions significatives sur certains axes de la transition écologique, mais aussi les défis persistants pour le territoire.**

Bien que ces données soient indispensables à l'élaboration d'une stratégie Climat-Air-Énergie, elles ne permettent pas d'apprécier à elles-seules le résultat de la mise en œuvre de la feuille de route du PCAET depuis 2021.



**Ces limites tiennent à :**

**• Un décalage temporel des données**

Les derniers chiffres disponibles portant sur l'année 2022 pour les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air, ce qui ne permet pas de refléter les actions récemment mises en œuvre.

**• Une échelle macro-territoriale**

Elle ne permet pas de quantifier ou qualifier l'impact des actions locales et sectorielles, ni d'exclure les données relevant de compétences extérieures ou d'enjeux transversaux, telles que les émissions liées aux infrastructures routières nationales.



## Bilan des indicateurs

# Consommation d'énergie

**Objectifs du PCAET pour 2050**

**Atteindre une réduction de 44% de la consommation énergétique du territoire à l'horizon 2050, par rapport à 2014.**

**La consommation d'énergie sur le territoire est restée relativement stable entre 2010 et 2022, reflétant la tendance observée à l'échelle nationale.**

**En 2022, la consommation d'énergie finale s'élève à 1 163 GWh, en hausse de 6% par rapport à 2010.**

On observe tout de même un recul des consommations en 2020, directement lié à la période du COVID-19, suivi d'une reprise de la tendance antérieure. Cette stagnation reflète la difficulté à avancer en matière de sobriété énergétique et la forte dépendance aux produits pétroliers, qui représente 52% de l'énergie consommée en 2022.

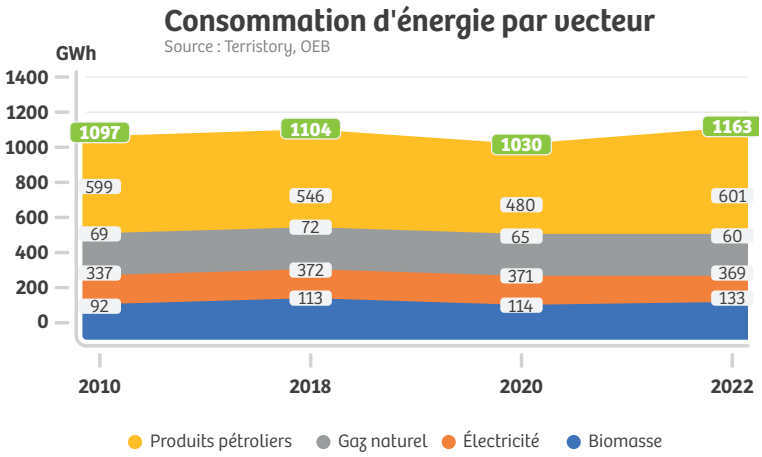


**Malgré ce constat, on observe des signaux encourageants pour certains secteurs. Le domaine résidentiel a enregistré une baisse de 20% de sa consommation entre 2010 et 2022, tandis que le secteur tertiaire a connu une baisse de 14% sur la même période.**

Ces progrès s'expliquent notamment par le travail engagé sur les rénovations énergétiques des bâtiments.

**Le secteur routier, quant à lui, reste le premier poste, avec 30% de la consommation d'énergie du territoire.**

Cette situation reflète les défis persistants sur la mobilité. Elle s'explique aussi par la position stratégique du territoire, situé à un carrefour majeur de circulation, traversé par les routes nationales N24 et N166 reliant Rennes, Vannes et Lorient.

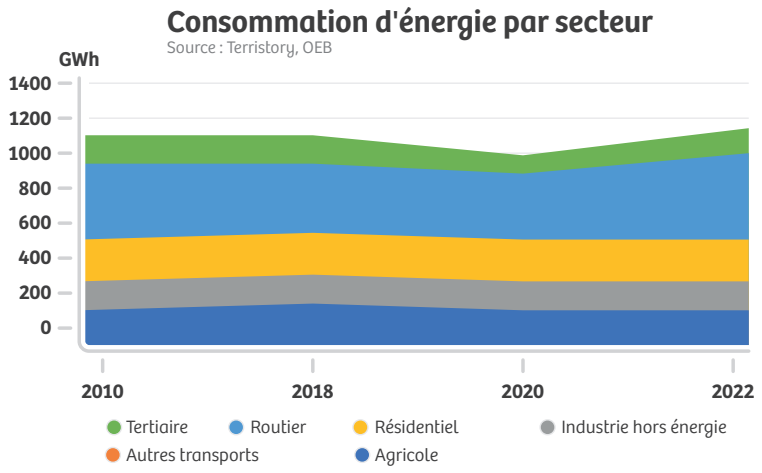

## Bilan des indicateurs

# Production d'énergie renouvelable



**La production d'énergies renouvelables est en hausse de 120% entre 2014 et 2024, portée par :**
- **L'éolien +102 % ;**
- **Les bois-énergies en chaufferies +995% ;**
- **Les pompes à chaleur +290% ;**
- **La méthanisation +735 %.**

Avec 471 GWh produits en 2024, le territoire dépasse déjà l'objectif de 462 GWh en 2030, fixé dans le PCAET.

En 2024, le ratio de production/consommation pour l'électricité du territoire était de 88.1%. Cette forte hausse de la production d'énergie renouvelable sur le territoire, a permis de passer d'une autonomie énergétique de 17% en 2014 à 29.2% en 2022.

### Objectifs du PCAET pour 2050

**Atteindre une autonomie énergétique de 102% à horizon 2050**
**= Production de 734 GWh par an**

**Objectifs intermédiaires**
**2023 : 366 GWh**
**2026 : 407 GWh**
**2030 : 462 GWh**

**Production d'énergie par filière**
Source : Terristory, OEB

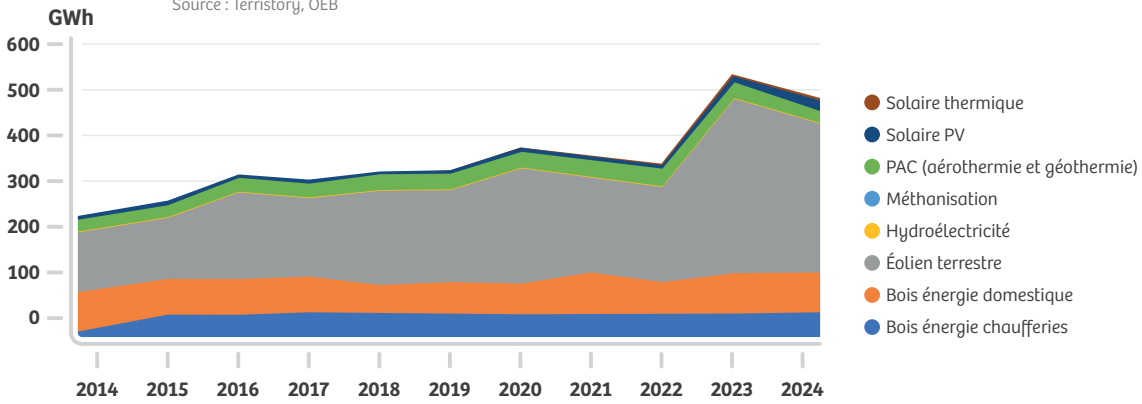

Bilan des indicateurs

# Évolution des Émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire

**Objectifs du PCAET pour 2050**

**Réduire de 39% les émissions de GES à horizon 2050 par rapport à 2014.**

**L'inventaire des Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) comprend à la fois les émissions « directes » du territoire, provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur des limites administratives de l'EPCI (scope1) ainsi que les émissions « indirectes » associées à la production de l'électricité importée sur le territoire (scope 2).** Le reste des émissions « indirectes » du territoire, correspondant aux émissions qui ont lieu à l'extérieur mais qui contribuent au fonctionnement du territoire (scope 3), ne sont pas prise en compte dans ce bilan.

Depuis 2014, les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont relativement constantes. Une seule rupture notable apparaît en 2020, année marquée par la pandémie de COVID-19, durant laquelle les déplacements ont fortement diminué. Sur la période observée, les émissions passent de 424 035 T en 2014, à 424 492 TeqCO2* en 2022, soit un niveau quasi inchangé. Rapporté à la population, cela représente environ 10 TeqCO2 par habitant.

** Tonne équivalent CO2*

## Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Source : Terristory, OEB

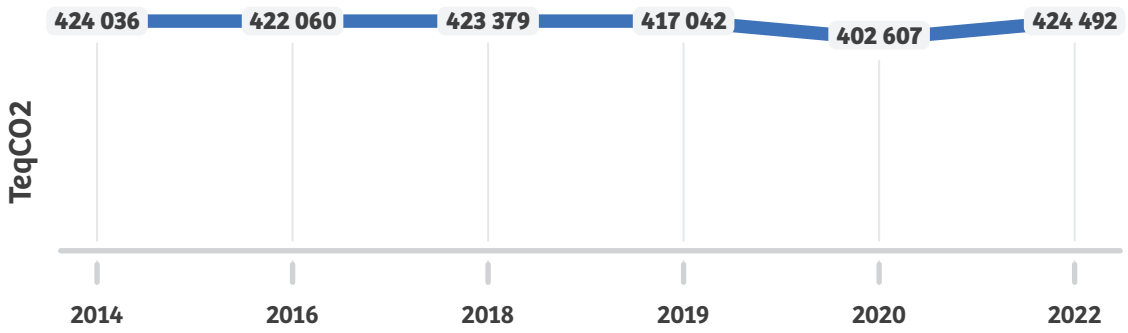

On observe une légère diminution des émissions pour les domaines résidentiel, tertiaire et agricole, traduisant des efforts d'efficacité énergétique. Cependant, cette tendance est contrebalancée par l'augmentation des émissions dans d'autres domaines, notamment le transport routier, soulignant la difficulté à faire diminuer durablement les émissions de gaz à effet à serre et à atteindre les objectifs fixés dans le PCAET.

En 2022, l'agriculture émet 59% des émissions du territoire (40% à l'échelle régionale), dont 89% sont des émissions non énergétiques. Les deux tiers de ces émissions sont liés à l'élevage, qui génère des émissions de méthane (CH4) et de protoxyde d'azote (N2O) : c'est la fermentation entérique, des bovins et des autres cheptels dans une moindre mesure. Le tiers restant correspond à des émissions de protoxyde d'azote (N2O) qui font suite à l'apport d'engrais azotés dans les cultures.



## Émissions de GES par secteur

Source : Air Breizh

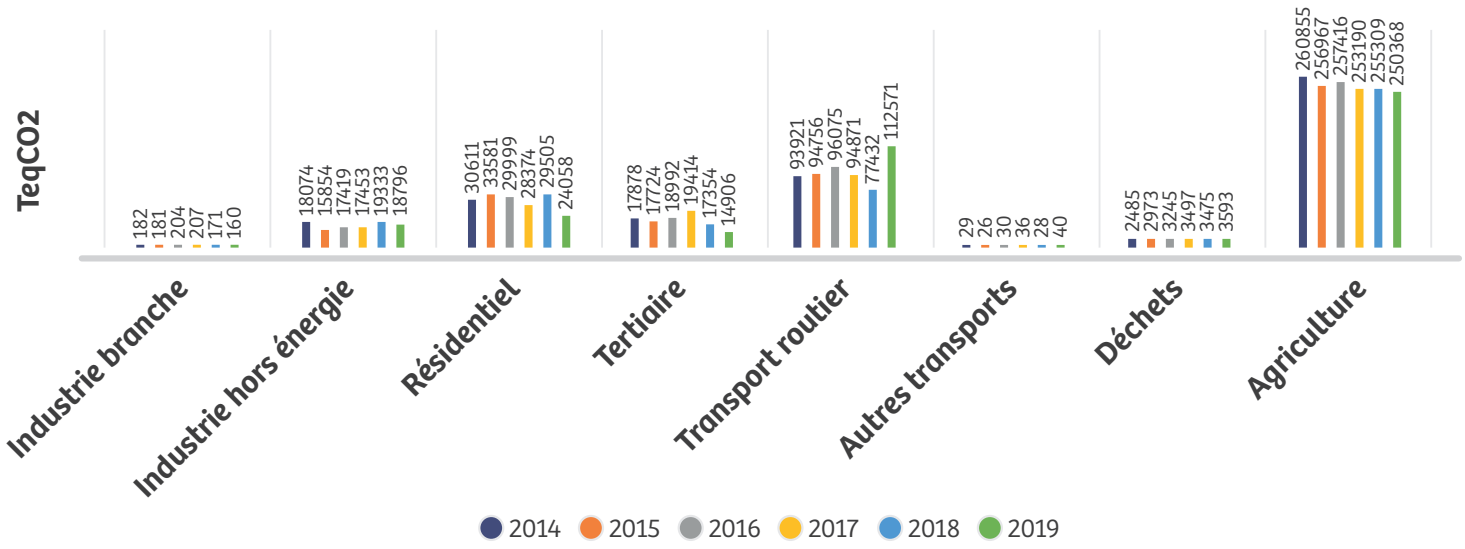

## Bilan des indicateurs

# La qualité de l'air

**Objectifs du PCAET pour 2050**

**Baisse progressive des polluants dans l'air**
Basée sur le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).

**Les émissions représentent la quantité de polluants rejetée dans l'atmosphère sur une période donnée. Elles sont issues de calculs réalisés par Air Breizh sur la base d'un recensement et d'une cartographie de l'ensemble des sources anthropiques (transports, chauffage, agriculture, industrie…) ou naturelles.**

Depuis plusieurs années, une légère diminution des émissions est observée pour l'ensemble des polluants atmosphériques suivis. Ces évolutions sont principalement liées aux raisons suivantes :

- **Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)**
  Réglementation stricte sur les solvants et les produits chimiques.
- **Ammoniac (NH3)**
  Meilleure gestion des effluents agricoles et des engrais azotés
- **Oxydes d'azote (NOx)**
  Modernisation du parc automobile
- **Particules PM10 et PM2,5**
  Amélioration des appareils de chauffage bois et la diminution de l'utilisation du fioul
- **Dioxyde de soufre (SO2)**
  Diminution des chauffages au fioul

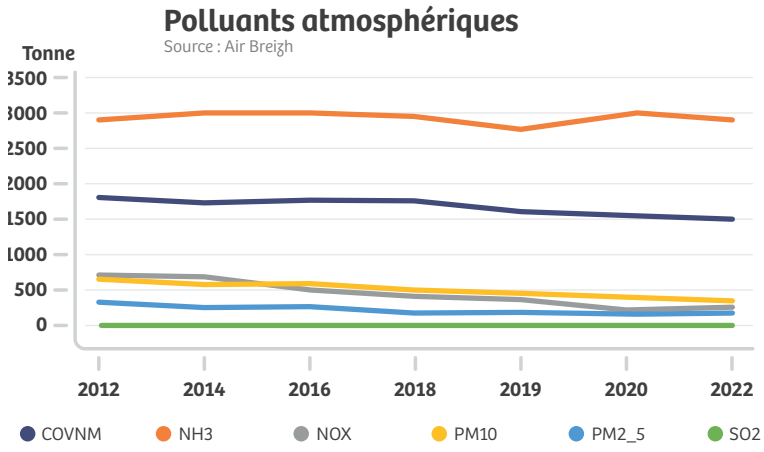


**Comparaison de la baisse des émissions de polluants du territoire par rapport aux objectifs fixés dans le Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)**

| | Pourcentage de réduction entre 2012 et 2022 | Objectif du PREPA pour la période 2020-2024 vs 2012 |
|---|---|---|
| COVNM | -16% | -57% |
| NH3 | -3% | -4% |
| NOX | -33% | -28% |
| PM10 | -12% | Pas d'objectif fixé |
| PM2_5 | -25% | -7% |
| SO2 | -35% | -10% |

Plan climat

# État d'avancement du programme d'actions

**Le PCAET 2021-2027 a marqué une étape importante dans la transition écologique de Ploërmel Communauté. Grâce à une réflexion collective et une mobilisation des élus, agents, partenaires et citoyens, de nombreuses actions ont été initiées ou accompagnées sur l'ensemble des enjeux du territoire.**

Ce bilan dresse un état d'avancement des **48 actions prévues.** Certaines actions sont terminées (actions de court terme), d'autres ont été déployées et s'inscrivent dans la durée. Enfin, un nombre limité d'actions n'a pas pu être mis en œuvre, par faute de moyens ou de difficultés rencontrées lors du lancement de l'action.

# Les chiffres clés à mi-parcours



## Axe 1

### Territoire et collectivité exemplaires

- Projet Éducatif Local 45 classes par an engagées dans le parcours Environnement
- Importance de l'eau 700 enfants par an sensibilisés lors de l'événement Brocéliande Sports Nature
- Réduction de la consommation énergétique -23% de consommation énergétique sur le patrimoine communautaire (bâtiments, éclairage public)
- Panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques 6 bâtiments communautaires équipés
- Zéro phyto et zéro arrosage pratiqué dans les parcs d'activités et les espaces verts autour des bâtiments communautaires
- Charte de la biodiversité 1 parc d'activité couvert
- Forfait mobilités durables (FMD) 13 agents en ont bénéficié
- Achats durables Clause ou critère environnemental dans 34% des marchés publics (2021-2025)



## Axe 2

### Économie locale et circulaire

- « Un après-midi à la ferme » avec le Rés'Agri Morbihan 1079 participants aux animations
- Guide des producteurs locaux 68 agriculteurs, artisans et transformateurs du territoire en circuit court référencés
- « Territoire Circulaire » 55 structures professionnelles engagées dans le cadre de la démarche
- Déchets ménagers et assimilés -14% assimilés par habitant entre 2019 et 2025
- 10270 composteurs individuels, 19 composteurs collectifs et 280 lombricomposteurs distribués et 3 points d'apport volontaire (PAV) biodéchets mis en place
- 6 Repair Café organisés par les Espaces Publics Numériques (EPN)








## Axe 3

### Urbanisme et mobilités durables

- **PASS Commerce et Artisanat**
  104 artisans et commerçants de proximité soutenus
- **Renouvellement urbain**
  8 projets co-portés aves les communes et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne
- **Transport durable** 8 lignes de bus roulant à 100% au bioGNV
- **Covoiturage** 1448 covoitureurs ont bénéficié d'une aide financière incitative sur l'application Blablacar Daily

## Axe 4

### Sobriété et efficacité énergétique

- **Rénovation énergétique** 597 logements acommpagnés par l'Espace Info Habitat
- **Schéma directeur intercommunal des énergies**
  12 orientations stratégiques en cours de validation
- **Schéma directeur immobilier** en cours de validation

## Axe 5

### Adaptabilité du territoire au climat de demain

- **Préservation des cours d'eau**
  56 jeunes agriculteurs formés
- **Programme Breizh Bocage**
  15 km de haies bocagères plantées
- **Échanges parcellaires**
  180 hectares entre 32 exploitations



**Plan climat • Axe 1**

# Vers un territoire et des collectivités exemplaires

Cet axe vise à s'assurer de l'intégration transversale et exemplaire des thématiques Climat-Air-Énergie dans la gestion du patrimoine et des activités de Ploërmel Communauté, en mobilisant les acteurs du territoire dans une démarche cohérente et partagée.



## Projets phares du PCAET

### 1 Piloter et faire vivre le Plan Climat avec objectif TEPOS 2050 EN COURS

*Territoire à Énergie Positive*

- Assurer le suivi et l'animation du Plan Climat
- Sensibiliser et informer sur les enjeux

### 2 Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités EN COURS

- Être exemplaire sur le patrimoine bâti des collectivités et l'éclairage public
- Être exemplaire sur les déplacements des élus et agents
- Donner l'exemple via la commande publique

### 3 Concerter avec le territoire EN COURS

- Impliquer les acteurs du territoire pour la prise de décision

*NON PROGRAMMÉ*

- *Permettre la rencontre et l'échange entre les différents acteurs*
- *Concerter avec les usagers de l'offre de mobilité du territoire*

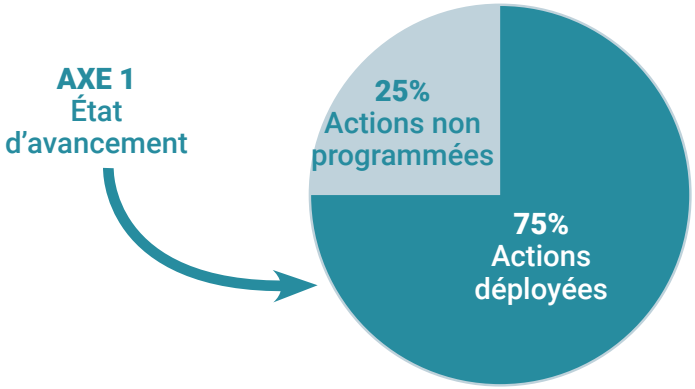

Axe 1 • Projets phares

# 1 Piloter et faire vivre le Plan Climat



## Assurer la suivi et l'animation du Plan Climat

**Le vice-président en charge de l'environnement a travaillé à l'élaboration du PCAET, et assure son suivi en lien avec la commission « Environnement » et avec le support des services communautaires. Une coordination est assurée, par le chargé de projet Transition écologique.**

Les actions sont portées conjointement par les services internes (Mobilité, Gestion des déchets, Commande Publique...) et les instances associées, ainsi que par des acteurs locaux sur les compétences déléguées ou transférées. Pour renforcer la transversalité, des Comités de Pilotage (COPIL) thématiques sont constitués selon les projets. Ce fonctionnement a permis de fédérer à la fois les services, les élus et les partenaires autour du Plan Climat, d'élargir la connaissance partagée au-delà d'une seule commission, et d'assurer un portage collectif des actions.

## Sensibiliser et informer sur les enjeux

### Organiser des événements de sensibilisation grand public

Depuis 2013, Brocéliande Sports Nature est l'événement annuel phare de sensibilisation porté par la collectivité, attirant près de 15 000 visiteurs sur 10 jours autour du Lac au Duc entre Ploërmel et Taupont. Cet événement met l'accent sur la découverte de la nature, le respect de l'environnement et la pratique sportive en plein air. En 2025, les journées scolaires de Brocéliande Sport Nature ont touché 700 élèves. 22 ateliers sportifs et 11 ateliers d'éducation au développement durable ont été proposés. L'organisation globale de cet événement s'inscrit dans une démarche d'éco- exemplarité :

- Mise en place de navettes gratuites et promotion des mobilités douces et durables
- Réduction importante des goodies distribués, avec une attention portée sur l'origine et les matériaux
- Limitation des supports papiers, programmes, flyers
- Diminution des plastiques, utilisation d'écocup pour les ravitaillements

D'autres événements à destination du grand public ont été mis en place sur le territoire, comme par exemple le Forum de la rénovation, un rendez-vous annuel incontournable depuis 2024, qui rassemble les artisans locaux et le public pour partager autour des solutions concrètes en matière de rénovation énergétique.

### Mobiliser les acteurs économiques

L'incubateur Kréa'Pulse, en place depuis 2024, animé par le service Économie et Innovation de Ploërmel Communauté et la technopole Vipe, accompagne et héberge les porteurs de projets innovants pendant 3 mois. Huit ateliers collectifs thématiques sont proposés, incluant un module dédié à la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et à l'éco-conception. Cet accompagnement permet aux entrepreneurs de structurer leurs idées en intégrant dès le départ des pratiques responsables.

## Sensibiliser dans les écoles via le Projet Éducatif Local

Le Projet Éducatif Local, pour la période 2024-2027, propose des actions éducatives à destination des 3776 élèves primaires du territoire, répartis dans 41 écoles et 170 classes. Il s'articule autour de plusieurs axes :

- Un parcours éducatif annuel
- Un parcours éducatif scolarité
- Des actions éducatives complémentaires et des activités périscolaires

Parmi les quatre parcours éducatifs proposés, des co-interventions sur temps scolaire d'une durée de 12h00 permettent à 40/50 classes par an de bénéficier d'intervention d'Éducation au Développement Durable animée par les structures locales (CPIE, Centre Les Landes, Passeur de Nature) et un agent de Ploërmel Communauté (atelier bois).

**> Parcours Environnement, sciences et technologies**

**Biodiversité**

- Découvrir la biodiversité proche de l'école (C1-C2-C3)
- Nature et préhistoire (C2-C3)
- Forêt milieu de vie (C1-C2-C3)
- Vigi-Nature École (C3)
- Approche sensible de la nature (C1-C2 - C3)
- Apprendre dehors et grandir avec la nature (C1-C2-C3)

**Les éléments**

- À la découverte des éléments : eau, air, terre (C1-C2)

**Créations naturelles**

- Atelier d'initiation au travail du bois (C2- C3)

En complément, le parcours éducatif scolarité intègre plusieurs actions de prévention, avec des animations autour du développement durable, comme :

- La Tribu des trieurs, animé par le service prévention des déchets, incluant notamment la visite du centre de tri. (10 à 20 classes/an)
- Fruits et légumes frais, pour sensibiliser à une alimentation saine et durable. (8 à 16 classes/an)
- Watty, afin de rendre les enfants acteurs de la transition écologique. (Action finalisée en 2025)

En 2025, les activités périscolaires ont concerné 13 écoles, avec des ateliers hebdomadaires de 45 minutes, du CP au CM2. Certaines activités, comme la création d'un herbier ou l'initiation à l'ébénisterie, renforcent le lien des enfants à la nature.

Enfin, le service Enfance/Jeunesse a signé, en 2022, une convention pour une éducation à l'environnement et au développement durable sur le territoire communautaire avec la DSDEN du Morbihan, reconnaissant ainsi l'engagement du territoire en faveur de la sensibilisation des jeunes générations.



Axe 1 • Projets phares

# 2 Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités



## Être exemplaire sur le patrimoine de la collectivité

### Piloter une stratégie patrimoniale durable

**Entre 2024 et 2025 a été élaboré un schéma directeur immobilier. 26 bâtiments ont été audités, soit une surface de 21 849 m², permettant d'établir un plan d'action visant notamment à réduire les consommations énergétiques.** Les travaux programmés visent à améliorer l'isolation, décarboner les générateurs de chauffage, installer ou améliorer les systèmes de gestion techniques des bâtiments (GTB), rationaliser les espaces.

Depuis novembre 2025, un conseiller en énergie partagé accompagne l'intercommunalité et ses communes dans le pilotage des données énergétiques des bâtiments, l'optimisation des consommations, et les choix énergétiques pour les nouveaux bâtiments ou lors des rénovations.

### Agir pour la transition énergétique du patrimoine communautaire

**La consommation énergétique totale du patrimoine, y compris l'éclairage public, est en baisse constante depuis 2021, passant de 4.64 GWh à 3.57 GWh en 2025, soit une baisse de 23%.**

Des actions concrètes de sobriété ou d'efficacité énergétique ont été engagées au sein des bâtiments publics :

• Une campagne sur les éco-gestes et des formations de référent environnement ont été organisées jusqu'en 2024.

• Le service informatique a instauré des actions de sobriété numérique, comme l'extinction automatique du matériel informatique la nuit, et l'organisation d'une session de sensibilisation pour diffuser les bonnes pratiques en matière de numérique.

• Un relamping LED de l'éclairage des bâtiments communautaires a permis de diminuer de 20% la consommation liée à l'éclairage.

• Le service assainissement installe systématiquement des variateurs de vitesse sur les postes de relevage afin de rationaliser les kilowatt heures consommés par mètre cube d'eaux usées pompées.

• Entre 2021 et 2025, la piscine de Ploërmel a réduit de 30% ses consommations d'énergies grâce à la rénovation de la centrale de traitement de l'air et l'amélioration du fonctionnement du traitement de l'eau, qui a aussi permis de réduire le renouvellement d'eau nécessaire par baigneur, passant de 98l en 2021 à 58l en 2025.

Depuis l'hiver 2022, deux bâtiments de la collectivité font l'objet d'une rénovation énergétique : La Maison France Service de La Trinité-Porhoët et L'Office du Tourisme de Tréhorenteuc. L'opération consiste à remplacer les chaudières à fioul par des chaudières à granulés de bois.

Au total, 6 bâtiments communautaires sont équipés de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques. 3 nouveaux projets de solarisation sont actés (maison de l'enfance et des jeunes à Ploërmel et complexe sportif de Mauron). En avril 2023, une boucle locale d'autoconsommation collective a vu le jour avec l'installation par le syndicat départemental d'énergies du Morbihan d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du centre des arts martiaux de Ploërmel. Plusieurs bâtiments communaux et communautaires sont alimentés par cette électricité.



## Optimiser l'éclairage public

Ploërmel Communauté gère l'éclairage public sur ses zones d'activités. Le parc s'élève à 700 points lumineux. Un travail conséquent a été mené entre 2022 et 2024. Dans un premier temps, un diagnostic complet du patrimoine a été réalisé, suivi du géoréférencement du réseau. Ces actions ont permis d'optimiser la gestion de l'éclairage public, notamment en réduisant les plages horaires de fonctionnement: le passage d'un éclairage permanent toute la nuit à une extinction totale de 21h à 6h a ainsi été mis en place. Cette adaptation a aussi permis de diminuer la pollution lumineuse. Une opération de relamping LED est réalisée sur l'ensemble du patrimoine, selon un planning pluriannuel. Depuis 2024, trois parcs d'activités ont pu en bénéficier, renforçant ainsi l'efficacité énergétique. Ces actions ont permis de réduire significativement les consommations énergétiques, d'un peu plus de 145 000 KWh/an en 2022 à moins de 57 000 KWh/a en 2025.

## Construire des bâtiments exemplaires

Les nouveaux projets, en conformité avec la RE2020, comportent des cahiers des charges avec de fortes ambitions environnementales, notamment sur l'intégration de matériaux biosourcés, des énergies renouvelables et de récupération, de l'isolation, et la préservation environnementale.
La conception de toutes nouvelles constructions tient compte des aspects bioclimatiques sur tous les aspects du bâtiment: optimisation des apports solaires, adaptation au changement climatique.
Une charte chantier vert s'impose au titulaire du marché de travaux et est signée par chaque entreprise intervenant sur le chantier.

Inauguré le 1er octobre 2025, le nouveau crématorium de Ploërmel construit et exploité par OGF en tant que délégataire pour 25 ans a intégré plusieurs enjeux environnementaux et énergétiques (solarisation toiture sur 80m², végétation, récupération des eaux pluviales pour alimenter les toilettes et pour l'arrosage des espaces verts et récupération de la chaleur pour chauffer l'eau chaude sanitaire et alimenter le chauffage des locaux).

Depuis 2024, les réseaux d'assainissement sont constitués uniquement de matériaux recyclables :
• Canalisation, soit en polypropylène pleine masse, en fonte ou en grès
• Regard de visite, soit en polypropylène, en PEHD ou en grès
Ce changement permet d'allonger la durée de vie du réseau et une valorisation des matériaux lors des renouvellements.

## La gestion différenciée des espaces verts

**Ploërmel Communauté applique une gestion différenciée de ses espaces verts, sans utilisation de produits phytosanitaires et sans arrosage. La tonte a été réduite et les déchets verts sont compostés sur place dès que cela est possible. En 2022, Ploërmel Communauté a obtenu le label « Zéro Phyto », attestant de son engagement.**
Deux solutions ont été développées pour les terres agricoles ou les parcelles non occupées dans les parcs d'activités : l'éco-pâturage et la production de foin.
En 2022, Ploërmel Communauté a adopté une charte pour la biodiversité sur le périmètre de la ZAC de Brocéliande, située sur la commune de Ploërmel. Ce document formalise la volonté de Ploërmel Communauté de préserver durablement la biodiversité et les milieux naturels du site. Cette démarche, pionnière sur le territoire, pourrait inspirer une généralisation sur l'ensemble des zones d'activité.

## Contexte réglementaire

**Depuis 2025, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose aux collectivités territoriales d'acquérir au moins 40% de véhicules à faibles émissions (VFE) lors du renouvellement de leur parc automobile.**

## Être exemplaire sur les déplacements des élus et agents

### Verdir progressivement le parc de véhicule de la collectivité

La flotte automobile de Ploërmel Communauté se compose de 63 véhicules, parmi lesquels on compte 4 véhicules électriques (2 Renault Zoé, 2 Citroën Berlingo), 4 hybrides et des véhicules thermiques.

En complément, 10 vélos dont 9 à assistance électrique, ainsi qu'une trottinette électrique, sont mis à disposition des agents pour favoriser les mobilités douces. En 2025, le taux de verdissement lors du renouvellement de la flotte était de 34%, soit 1 véhicule électrique sur les 3 renouvelés.

Malgré une progression continue depuis 2021, le verdissement du parc se heurte à des contraintes techniques (autonomie faible des véhicules électriques) et financières.

Afin d'accompagner la transition vers la voiture électrique, les agents bénéficient d'une formation spécifique pour faciliter la prise en main de ces véhicules. À ce jour, 90 agents ont pu en bénéficier.

### Encourager la mobilité des agents

Depuis 2024, Ploërmel Communauté propose à ses agents un forfait mobilité durable, destiné à encourager les modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme. Depuis sa mise en œuvre, 13 agents ont bénéficié du dispositif, 7 pour du covoiturage et 6 pour l'utilisation du vélo.

### Optimiser les transports au sein du service Enfance-Jeunesse

La rationalisation des déplacements des enfants, par exemple pour se rendre au dojo de Ploërmel ou à des spectacles, représente un enjeu important pour le service enfance-jeunesse. Plusieurs actions sont mises en place : mutualisation des bus entre écoles, regroupement des activités pour limiter les déplacements, et privilégier le déplacement des intervenants plutôt que celui des classes.



## Donner l'exemple via la commande publique

### Une commande publique intégrant les critères environnementaux

**Conscientes des enjeux de transition écologique, les équipes en charge des marchés publics sont formées à la commande publique responsable.**

Entre 2021 et 2025, sur les 109 marchés publics passés, 37 comportaient un critère ou une clause environnementale. Soit 34% des marchés incluant un critère ou une clause environnementale.

En 2026, un guide des procédures internes a été finalisé, outil clé pour ancrer le développement durable dans les pratiques. Le guide propose des exemples de clauses environnementales et sociales afin d'accompagner les services dans la rédaction de leurs marchés, ainsi que des indicateurs pour évaluer les impacts environnementaux tels que les émissions de CO2, consommations d'énergie, gestion des déchets, utilisation de matériaux écologiques. Une session de formation a été organisée pour accompagner les services dans l'utilisation du guide.

**Contexte réglementaire**

**À partir d'août 2026, conformément à la loi climat et résilience, l'ensemble des marchés publics devront inclure au moins un critère environnemental.**

**Ploërmel Communauté** a fait le choix d'une démarche exemplaire en matière d'achats de produits d'entretien.

• Depuis 2024, 100% des produits utilisés sont certifiés ÉCOLABEL ou ÉCOCERT et ZÉRO PICTO, garantissant l'absence de pictogrammes de danger.

• La collectivité a introduit l'usage de produits détergents probiotiques, une solution plus respectueuse de l'environnement et qui contribue à réduire l'impact sur les usagers.



Axe 1 • Projets phares

# 3 Concerter avec le territoire

## Impliquer les acteurs du territoire pour la prise de décision

Lors de l'élaboration du PCAET et des stratégies territoriales associées, tel que le Schéma Directeur Intercommunal des Énergies Renouvelables, les partenaires du territoire ont été sollicités afin de co-construire les orientations et de garantir l'appropriation des actions par les acteurs du territoire.
Depuis son approbation, le PCAET et ses avancées ont été présentés à plusieurs reprises à l'ensemble des partenaires du Plan Climat, associations et acteurs concernés par les thématiques.

Sur les enjeux de mobilité, un comité des partenaires a été créé en 2022, et se réunit chaque année. Il constitue un espace de dialogue entre les partenaires spécialisés, institutionnels, économiques et associatifs. Son rôle est de renforcer la coopération et de garantir un échange régulier sur les besoins du territoire et les évolutions de l'offre de mobilité.



## Plan climat • Axe 2

# Vers une économie locale et circulaire

Développer une économie qui soit à la fois locale et circulaire est un levier important pour réduire l'empreinte matérielle et énergétique, tout en renforçant la résilience du territoire. Plusieurs actions, inscrites dans le PCAET, ont été engagées pour concrétiser cette ambition.



## Projets phares du PCAET

### 1 Favoriser les circuits courts et de proximité pour les habitants

*Pour tous les produits locaux*

- Étudier la mise en place d'une stratégie de valorisation des produits durables locaux du territoire **EN COURS**

*NON PROGRAMMÉ*

- *Créer une centrale d'achat pour les commerçants non franchisés*
- *Mettre en œuvre le PAT (Programme Alimentaire Territorial)*
- *Favoriser la monnaie locale : Le Galais*

### 2 Optimiser et valoriser les ressources du territoire

- Déployer le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) **TERMINÉ**
- Réaliser une étude de préfiguration « Territoire économe en ressources » **TERMINÉ**

**AXE 2**
État d'avancement

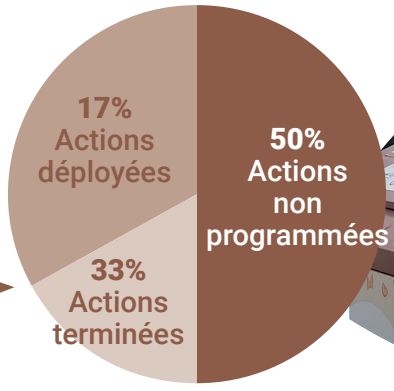






Axe 2 • Projets phares

# 1 Favoriser les circuits courts de proximité

## Valoriser les produits durables locaux du territoire

### « Un après-midi à la ferme » avec le Rés'Agri Morbihan

Depuis 2023, 1079 personnes ont participé à des visites de fermes organisées avec le Rés'Agri (Réseau d'Accueil et d'Accompagnement des Porteurs de Projets en Agriculture). Une occasion unique d'échanger avec les agriculteurs et de découvrir la richesse des productions locales

### Guide des producteurs locaux

Depuis 2018, le guide des producteurs locaux est mis à jour chaque année pour promouvoir les filières locales. Il recense 68 agriculteurs, artisans et transformateurs, en présentant leurs productions et leurs points de vente (fermes, marchés, ventes en ligne, etc). Ce guide a pour objectif de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs, tout en mettant en avant la diversité et la richesse de l'offre sur le territoire.

### « Rendez-vous en Terres bio » avec le GAB 56

En 2025, des visites d'exploitations biologiques ont été proposées aux élus, au grand public et aux professionnels de la restauration, en partenariat avec le Groupement Agricole Biologique du Morbihan). Ces rencontres ont permis de mettre en lumière les enjeux de l'agriculture biologique.




## Mettre en œuvre un Projet Alimentaire de Territoire

**Un premier Projet Alimentaire Territorial (PAT) a été initié à une échelle supra-communautaire en 2022, mais les difficultés rencontrées n'ont pas permis sa structuration. Malgré cela, plusieurs actions concrètes ont été menées, notamment :**

• Un défi « Foyers à Alimentation Positive », en partenariat avec le GAB 56, a mobilisé 18 foyers du territoire entre janvier et juin 2022. Le principe était simple : chaque foyer réalisait un premier relevé de ses achats alimentaires en début de défi, puis un second six mois plus tard. Dans l'intervalle, de nombreuses activités ont été proposées afin d'encourager les changements de pratiques tels que : visite de ferme bio, conférence diététique, atelier cuisine et jardinage. À la fin du défi, un bilan final a permis de mesurer les progrès accomplis : une augmentation de la part de produits bio dans l'alimentation, ainsi qu'une réduction du coût moyen par repas de près de 75 centimes, preuve qu'une alimentation durable peut aussi être économique.

• L'animation d'un réseau des professionnels de la Restauration Collective, menée en lien avec le CPIE Forêt de Brocéliande, a permis d'organiser quatre temps d'échange. Ces rencontres ont abordé diverses thématiques liées à une alimentation durable : telles que la qualité des produits, l'approvisionnement local ou encore la réduction du gaspillage alimentaire.



Axe 2 • Projets phares

# 2 Optimiser et valoriser les ressources du territoire

**Programme TER**

**Sur les 15 fiches *actions du TER*, 1 seule action n'a pas été menée. Il s'agit de l'accompagnement des associations vers l'économie circulaire.**
**27 actions de sensibilisation et de communication ont été proposées aux divers acteurs du territoire.**

## Territoire Économe en Ressources

Le programme Territoire Économe en Ressources (TER) mené de 2021 à 2024 a accompagné la transition du territoire d'un modèle linéaire vers une modèle circulaire en ciblant tous les acteurs du territoire: entreprises, artisans, administrations, restaurations collectives, etc.

**Le programme a permis de déployer plusieurs actions innovantes :**

• **Le projet « Territoire circulaire »** organisé avec la plateforme Ty Waste, avait pour but de promouvoir l'écologie industrielle et territoriale. Pour y parvenir, 6 ateliers dédiés à l'économie circulaire ont été organisés, réunissant 55 organisations professionnelles du territoire autour de thématiques diverses (mobilité, énergie, recyclage) et de bourses d'échanges, permettant la réalisation effective de 13 synergies entre organisations (mutualisation de matériels, réemploi de ressources, covoiturage).

• Deux entreprises locales, Armor Inox à Mauron et Brocéliande Confection à Mauron, ont été accompagnées dans une **démarche d'éco-conception grâce au programme Innov'Impact,** en partenariat avec la technopole VIPE.

### liste des actions du programme Territoire Économe en Ressources

**Service Déchets**
• Réaliser et mettre à jour une cartographie des acteurs
• Harmoniser et optimiser le fonctionnement du service Déchets

**Biomasse**
• Expérimenter la collecte séparée des biodéchets alimentaires en habitat concentré
• Prévenir et valoriser les biodéchets en restauration collective
• Accompagner les collectivités et les paysagistes à la réduction d'apport de déchets verts
• Renforcer les liens entre producteurs et consommateurs locaux de bois

**Éco-exemplarité**
• Inscrire les enjeux de la transition écologique dans les marchés publics

**Matériaux minéraux de construction**
• Sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics
• Sensibiliser les maîtres d'ouvrage privés à l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment
• Sensibiliser le secteur du bâtiment à l'économie circulaire

**Mobilisation entreprises et établissements assimilés**
• Accompagnement des associations vers l'économie circulaire
• Soutenir le développement de nouvelles activités de l'économie circulaire
• Animer des synergies inter-entreprises
• Informer les entreprises sur les solutions « Déchets »
• Rencontres individualisées avec les entreprises pour les amener vers des démarches d'EPCI






## Prévention et gestion des déchets

### Les actions du service Prévention et gestion des déchets

**Le service Prévention et Gestion des Déchets de Ploërmel Communauté assure la collecte, la valorisation et le traitement des déchets générés par les 31 270 habitants dont il a la charge sur les territoires historiques de Josselin, Ploërmel et Val d'Oust. Sur les territoires historiques de Mauron et de La Trinité-Porhoët, les déchets sont pris en charge par le SMICTOM Centre Ouest 35.**

La collectivité s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction des déchets, en cohérence avec le plan régional 2020-2032. Pour y parvenir, plusieurs projets structurants ont été lancés :

• **Harmonisation des modes de collecte et de facturation des déchets ménagers à l'échelle du territoire de Ploërmel Communauté** :
L'instauration de la redevance déchets avec un lancement officiel en janvier 2027, va permettre d'améliorer la qualité de la collecte et de réduire le volume global des déchets dans un but de maîtrise des coûts du service et de performance environnementale. Entre mars 2025 et janvier 2026, 85 % des usagers du territoire se sont présentés aux permanences permettant de présenter le fonctionnement de la redevance déchets, ainsi que les consignes de tri.

• **Généralisation du tri à la source des biodéchets :**
Distribution de 10 270 composteurs individuels, installation de 19 composteurs collectifs, 280 lombricomposteurs et 3 points d'apport volontaire (PAV) biodéchets, pour faciliter la valorisation des déchets organiques.

• **Contrôle d'accès des déchèteries de Ploërmel et Guillac** :
Depuis juin 2023, l'instauration de « Pass décheteries » limite l'accès aux seuls usagers contribuant financièrement au service, réduisant ainsi les apports extérieurs.

• **Fermeture des éco-stations de Guégon et de Forges de Lanouée** :
Ces sites, destinés à recevoir uniquement des végétaux, captaient davantage de déchets que la déchèterie de Guillac et ne permettaient pas la facturation des apports des professionnels. Leur fermeture a contribué à la réduction des apports de végétaux.



## Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Ploërmel Communauté a élaboré son Plan Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur la période 2020-2025. Le programme d'actions du PLPDMA est complémentaire au programme Territoire Économe en Ressources (TER), et s'articule en 10 axes et actions concrètes pour accompagner les usagers à la réduction des déchets.



## Les actions inscrites au PLPDMA 2020-2025 de Ploërmel Communauté

**Communication**
- Participer aux événements nationaux (SEDD / SERD / SPAP)
- Créer une rubrique prévention déchets sur le site internet de la collectivité

**Couches lavables**
- Mettre à disposition des usagers des kits de couches lavables
- Sensibiliser les assistantes maternelles du territoire à l'utilisation des couches lavables
- Sensibiliser le personnel de la maternité de l'hôpital de Ploërmel à l'utilisation des couches lavables

**Réemploi**
- Promouvoir la recyclerie et la matériauthèque implantées sur le territoire
- Organiser un temps fort du réemploi

**STOP PUB**
- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics

**Scolaires**
- Sensibiliser les scolaires au tri et à la prévention des déchets

**Éco-manifestation**
- Sensibiliser les associations du territoire au tri, à la réduction des déchets et aux comportements responsables

**Éco-exemplarité**
- Mettre en place un événement zéro déchet porté par Ploërmel Communauté
- Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein de la collectivité

**Lutte contre le gaspillage alimentaire**
- Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

**Déchets verts**
- Animer des ateliers de sensibilisation en déchèterie
- Organiser des opérations de broyage

**Biodéchets**
- Promouvoir le compostage domestique
- Expérimenter le compostage en pied d'immeuble

**Les actions de prévention portées par Ploërmel Communauté, combinées aux optimisations de service et au déploiement de la tarification incitative ont permis de réduire de façon importante le ratio de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant (-14% entre 2019 et 2025).** Cela va au-delà des objectifs que s'était fixés la collectivité via la mise en place de la tarification incitative. Bien que les ratios d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) demeurent élevés et que les marges de progression sont importantes, la réduction des déchets de déchèteries et notamment des végétaux est encourageante.



## Ratio de déchets ménagers et assimilés (DMA)

Source :

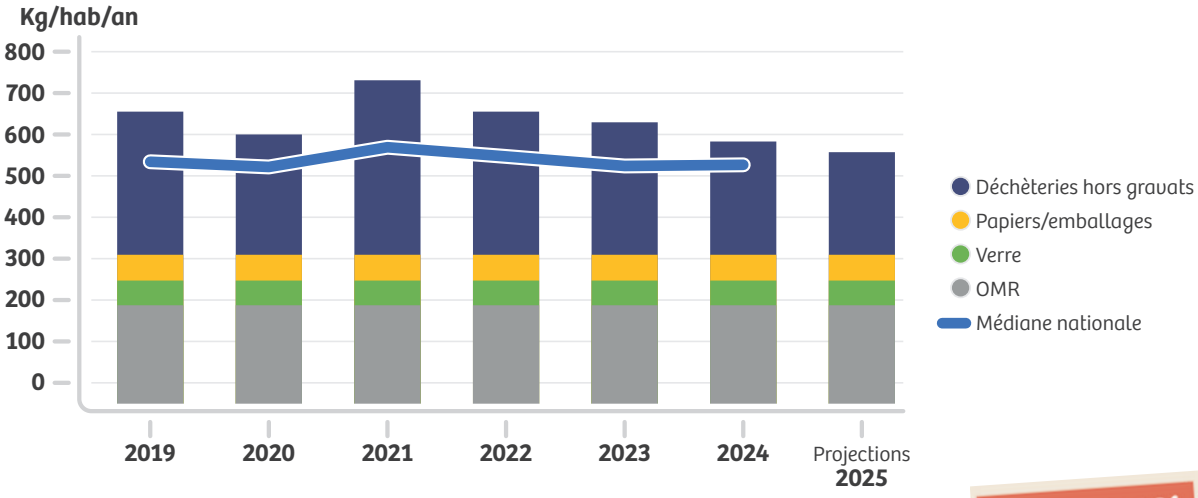


## Actions complémentaires pour une économie circulaire

### La valorisation des boues d'épuration

La gestion des boues issues des stations d'épuration s'inscrit pleinement dans la dynamique de réduction et de valorisation des déchets portée par Ploërmel Communauté. La totalité des boues est valorisée en épandage agricole et, depuis 2022, au travers de filières innovantes pour la station de Ploërmel : méthanisation et compostage.

### Les Repair Café organisés par les Espaces Publics Numériques (EPN)




Depuis 2023, les EPN de Ploërmel Communauté ont animé 6 Repair'Café sur le territoire. Ces ateliers participatifs visent à encourager la réparation plutôt que le remplacement dès que cela est possible. Ils contribuent ainsi à la réduction des déchets tout en favorisant le lien social, grâce à l'entraide entre habitants et bénévoles.

**Plan climat • Axe 3**

# Vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

Ploërmel Communauté et ses communes jouent un rôle structurant dans l'évolution des modes de vie au sein du territoire. À travers cet axe, la collectivité souhaite favoriser un aménagement du territoire et des mobilités cohérentes avec les enjeux Climat-Air-Énergie, permettant ainsi d'accompagner la transition écologique et d'améliorer le cadre de vie.



## Projets phares du PCAET

### 1 Aménager et développer le territoire en favorisant les mobilités alternatives et une utilisation du foncier raisonnée

- Faciliter les services de proximité dans les bourgs EN COURS
- Favoriser l'implantation des commerces dans les centre-bourgs EN COURS
- Engager la réflexion en faveur d'un aménagement du territoire partagé EN COURS
- Permettre la mobilisation du potentiel foncier existant dans les centralités EN COURS
- Poursuivre les actions en faveur du tourisme durable EN COURS

### 2 Développer les mobilités alternatives

- Développer les transports en commun sur le territoire EN COURS
- Faciliter l'intermodalité EN COURS
- Proposer à la location des véhicules pour faciliter l'insertion professionnelle EN COURS
- Développer les mobilités actives EN COURS
- Favoriser le covoiturage EN COURS
- Rassembler les offres de mobilités et valoriser une offre globale EN COURS

*NON PROGRAMMÉ*

- *Communiquer sur les nouveaux modes de travail et la proximité des services publics*

### 3 Développer les carburants alternatifs et les véhicules sobres

- Expérimenter des véhicules plus propres et développer leur utilisation
- Développer le GNV (Gaz Naturel Véhicule) TERMINÉ

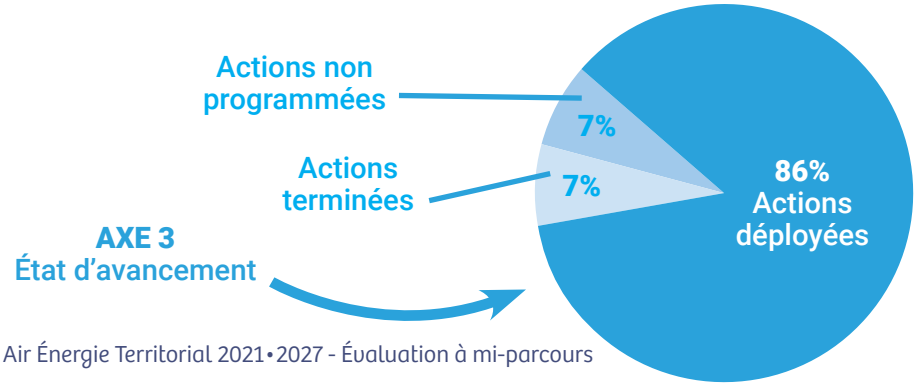

Axe 3 • Projets phares

# 1 Aménager et développer le territoire en favorisant une utilisation du foncier raisonnée

## Faciliter les services de proximité dans les bourgs

4 espaces France services sont implantés sur le territoire à Ploërmel, Mauron, Josselin, La Trinité-Porhoët complétés par une Maison France Service itinérante : un bus itinérant « ICI PLO.Com » vient à la rencontre des habitants sur les autres communes, avec un calendrier de déplacement. Ce maillage permet de garantir un accès pour tous aux services administratifs.

## Favoriser l'implantation des commerces dans les centre-bourgs

**Plusieurs dispositifs sont mobilisés par Ploërmel Communauté pour maintenir une offre commerciale dynamique en centralité.**

Le PASS Commerce et Artisanat, cofinancé à 50% par la Région et à 50% par Ploërmel Communauté, a permis d'accompagner 104 entreprises entre 2020 et 2025. Ce dispositif, réservé aux commerces et artisans situés en centre-ville ou centre-bourg, vise à soutenir la résilience des commerces de proximité.

Une exposition photo sur les artisans et commerçants, est présentée au Lac au Duc jusqu'à fin 2026, afin de valoriser leur travail.

Enfin, Ploërmel Communauté soutient l'Initiative Pays de Ploërmel (IPP), qui propose des prêts à taux 0% aux commerçants et aux artisans du territoire, soutenant ainsi leurs activités.

## Engager la réflexion en faveur d'un aménagement du territoire partagé

**Organiser le lien entre commune et intercommunalité pour améliorer la cohérence des politiques d'aménagement du territoire, notamment favorables aux transitions.**

Depuis 2022, l'intercommunalité accompagne les communes du territoire sur les sujets d'aménagement et d'urbanisme et sur la transition écologique dans les projets de développement urbain (mobilités douces, gestion intégrée des eaux pluviales, énergies renouvelables, sobriétés foncières, etc). Avec l'organisation d'un service de développement territorial, en 2024, l'intercommunalité travaille avec ses communes à l'organisation de la cohérence des politiques d'aménagement, en prenant en compte les orientations sur la transition écologique. Ainsi, toutes les communes ont été rencontrées en 2022-2023, et 18 communes ont été accompagnées sur leur élaboration ou révision de document d'urbanisme.







## Contractualisation pour l'aménagement du territoire

**Ploërmel Communauté s'est engagée dans un ensemble de programme contractuel avec ses partenaires institutionnels : État et ses agences (ANCT, ADEME...), Région.**

• **Le Contrat de Relance pour la Transition Écologique,** signé en 2021 avec l'État, a permis de clarifier le projet communautaire afin de faciliter le financement des actions en lien avec la transition.

• **Le programme « Petites Villes de Demain »,** structuré autour d'une convention cadre multi-partenariale (État, Région, Banque des Territoires...), vise à accompagner les petites communes ayant un rôle de centralité et un rayonnement de bassin de vie dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. 3 communes du territoire, Josselin, Mauron et Ploërmel, sont engagées dans cette démarche et accompagnées par l'intercommunalité sur la réalisation des 90 fiches actions, structurées autour de 4 axes :

1. Développer une stratégie sur l'habitat qui réponde à une perspective de sobriété foncière et énergétique en adéquation avec les besoins.
2. Conforter le maillage des services aux publics dans les centralités.
3. Aménager l'espace public, Reconquérir et valoriser le patrimoine naturel et bâti historique pour garantir un cadre de vie harmonieux, révéler la singularité du territoire et renforcer son attractivité.
4. Développer des actions qui s'inscrivent en faveur de la transition écologique.

En 2025, 47% des actions étaient en cours de réalisation. Le programme a notamment pu faire émerger la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, appelée également OPAH-RU, visant la réhabilitation de logements privés situés dans un périmètre précis sur les 3 communes PVD.

• **La convention de financement « Bien vivre Partout en Bretagne 2023-2025 »,** passée avec la Région Bretagne, a permis de financer et déployer sur le territoire des projets communautaires et communaux répondant aux critères régionaux de transition écologique et énergétique : utilisation de matériaux biosourcées, consommation ou production d'énergie renouvelable, gain de 40% en énergie primaire...

Depuis 2023, 17 projets ont été déployés, dont 3 projets intercommunaux : création de nouveaux bâtiments communautaires (maisons de l'enfance, maisons des jeunes...), réhabilitations globales (écoles, restaurants collectifs, complexe sportif, etc), construction ou réhabilitation de maisons de santé, création de tiers lieux culturels.



## Permettre la mobilisation du potentiel foncier existant dans les centralités

Une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne vise à accompagner la réhabilitation des centres-bourgs, la reconversion des friches, la mobilisation des dents creuses. Grâce à ce partenariat, 8 projets de renouvellement urbain ont été co-construits avec les communes et l'EPF. Ces initiatives ont permis la remise sur le marché d'une centaine de logement, l'implantation de nouveaux commerces et équipements publics.

Depuis 2023, **un référentiel foncier est mis à disposition des communes,** dont l'objectif est de travailler sur la stratégie d'aménagement des enveloppes urbaines. Cet outil cartographique permet d'identifier les potentiels de développement foncier compatible avec l'objectif « Zéro artificialisation nette » de la loi Climat et Résilience, en prenant en compte les caractéristiques des gisements fonciers et en les confrontant avec les connaissances des élus locaux.

En 2024, **une stratégie foncière économique (2021-2031)** a été validée pour se mettre en conformité avec la loi Climat & Résilience. Elle vise à protéger le commerce de centre-ville ou centre-bourg et à encadrer le développement périphérique. Son objectif est de consommer 50% de foncier économique en moins sur la période 2021-2031 par rapport aux 10 années précédentes.

**En 2026, un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté pour la période 2026-2031.** Il vise à orienter la production de logements vers une utilisation plus sobre du foncier. Pour cela, le PLH entend mettre en œuvre une stratégie communautaire pour gérer le foncier, en s'appuyant sur :

- L'identification et la mobilisation du foncier en renouvellement urbain
- La densification du tissu urbain existant
- La lutte contre la vacance de longue durée

## Poursuivre les actions en faveur du tourisme durable

L'Office de Tourisme de Ploërmel Communauté poursuit le déploiement d'actions en faveur du tourisme durable. Afin de favoriser le tourisme pédestre et le cyclotourisme, l'Office de Tourisme propose 23 circuits pédestres, 24 vélopromenades, 12 circuits gravel et 2 circuits VTT.

**Une mission dédiée à l'itinérance** a permis de renforcer l'attractivité du territoire pour les touristes itinérants. Cette démarche s'est traduite par la mise en place d'une trentaine d'équipements et de services associés. Par exemple, la commune de Montertelot accueille désormais 4 petites cabanes, conçues spécialement pour l'accueil des randonneurs et cyclotouristes.

La collectivité travaille en étroite collaboration avec **Destination Brocéliande** afin d'assurer une promotion responsable de son territoire. Le tourisme de nature constitue un axe central de la stratégie touristique locale, valorisant les patrimoines naturels et paysagers tout en veillant à leur préservation.

Enfin, l'Office de Tourisme a obtenu le **label d'État « Destination d'Excellence »** fin 2025 (194 critères). Ce label vise au renforcement de la qualité pour l'ensemble des filières touristiques dont l'objectif est la satisfaction du client. Il constitue un gage de confiance pour les clients et les professionnels. Pour l'obtenir, deux piliers ont été évalués favorablement :

- Le pilier Qualité, évaluant l'accueil, la qualité des services, la gestion de la satisfaction client, l'accessibilité...
- Le pilier Écoresponsabilité, évaluant les pratiques en matière de développement durable et d'accessibilité.

DESTINATION BROCÉLIANDE

DESTINATION D'EXCELLENCE

Axe 3 • Projets phares

# 2 Développer les mobilités alternatives

## Le RIV Bus & le TÀD

Suite au succès de l'expérimentation du nouveau service de transport en commun (RIV) mise en œuvre depuis 2018, 8 lignes de bus régulières ont été mises en service en septembre 2022 desservant 23 communes et 52,55% de la population (proportion de la population résidant à moins d'un kilomètre d'un arrêt de bus). Cela illustre la spécificité géographique du territoire (habitat diffus) et met en évidence l'intérêt d'une offre complémentaire telle que le RIV Transport à la Demande (TÀD) qui permet d'offrir une solution de transport en commun à l'ensemble des habitants de notre territoire. Depuis le 1er octobre 2025 et afin de faciliter le parcours usagers, il est possible de réserver son trajet en RIV TÀD sur une application ou un site internet. La centrale de réservation reste bien évidemment en service.

**Les bus du RIV fonctionnent à 100% au bio-GNV depuis septembre 2023 et Ploërmel Communauté travaille sur l'intermodalité avec la mise en place d'un système d'emport vélo sur les RIV bus.**




## Autres services du RIV

En parallèle, plusieurs services et actions sont en place :

**Blablacar Daily :** Plus de 7 000 inscrits, dont plus de 3 000 actifs. Un barème progressif est appliqué pour les aides au covoiturage. Par exemple, pour des trajets de 0 à 15 km, le conducteur reçoit 1,50 € et le passager bénéficie de la gratuité. Le budget alloué à ces indemnités s'élève à 39 000 € en 2025.

**Location de VAE** : 20 VAE sont disponibles à la location pour des durées d'1 mois ou 3 mois, avec des tarifs différenciés.

**Location de voitures thermiques et de scooters électriques** : 3 voitures thermiques et 3 scooters électriques sont disponibles en location via Néomobilité.

**Wimoov :** Depuis 2023, 270 ont pu être accompagnées par l'association Wimoov afin de lever leurs freins à la mobilité.

La gare routière de Réhumpol, pôle d'échanges multimodal à Ploërmel, a été inaugurée le 2 juillet 2022. Elle permet de centraliser le trafic des bus (lignes locales, régionales et nationales) et est équipée d'une aire de covoiturage et d'un parking à vélo.

La ville de Josselin a aussi réalisé son PEM (St-Jacques). Ploërmel Communauté a participé financièrement par le biais d'un fonds de concours.

### Schéma vélo et Aménagement mobilité

Le schéma vélo a été adopté au conseil communautaire de mars 2024, il vise à aménager 150 km d'itinéraires cyclables sur le territoire. La compétence mobilité de l'EPCI se limite à la planification, sans inclure la gestion de la voirie. Par exemple, le schéma vélo relève de la compétence de l'EPCI, mais pas la création des voies cyclables. Les itinéraires cyclables peuvent être financés via un fonds de concours, avec un investissement maximum de Ploërmel Communauté à 50% du reste à charge. Ce fonds de concours couvre également les aménagements des arrêts multimodaux RIV et la création de PEM.



Axe 3 • Projets phares

## 3 Développer les carburants alternatifs et les véhicules sobres

L'inauguration en 2021 d'une station Bio-GNV à Ploërmel, soutenue par la collectivité, représentait une avancée significative pour le territoire. Cette infrastructure pionnière ouvrait la voie à une diversification énergétique et à une filière de biocarburants issues des ressources locales. Cependant, malgré ce potentiel, la station a cessé son activité en 2024 en raison d'une demande insuffisante.

Le déploiement des bornes de recharge électrique, piloté par le syndicat Morbihan Énergies, s'est poursuivi ces dernières années, permettant de renforcer l'accessibilité au mobilité électrique. Au total, 16 bornes ont été mises en place sur le territoire par le syndicat d'énergie, complétant l'offre des acteurs privés.



## Plan climat • Axe 4

# Vers un territoire sobre et efficace en énergie

Ploërmel Communauté bénéficie d'atouts significatifs pour le développement des énergies renouvelables, contribuant ainsi à l'amélioration de son autonomie énergétique. Cet axe du PCAET vise à combiner un développement maitrisé des énergies renouvelables et des actions en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique.



## Projets phares du PCAET

### 1 Faire de la rénovation énergétique une priorité

- Pour le secteur résidentiel : mettre en œuvre le PLH **EN COURS**
- Pour les collectivités : se référer à l'action 1.2 **EN COURS**

*NON PROGRAMMÉ*

- *Pour les entreprises et les agriculteurs : améliorer la performance énergétique des bâtiments d'activités*

### 2 Préparer le territoire à la future réglementation environnementale du bâtiment neuf (juin 2020)

- Accompagner à la formation des acteurs locaux **TERMINÉ**

### 3 Produire de l'énergie localement, de manière durable et concertée

- Information, communication et concertation **EN COURS**
- Développer la filière solaire **EN COURS**
- Conforter les projets éoliens existants **EN COURS**
- Développer le bois-énergie **EN COURS**
- Développer la filière méthanisation **EN COURS**

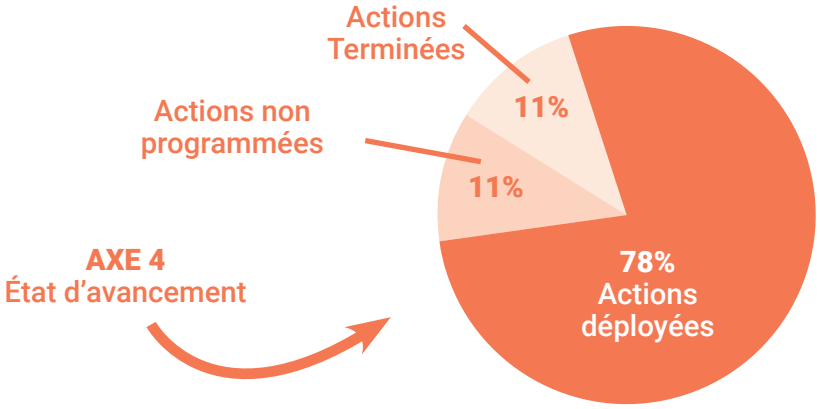

Axe 4 • Projets phares

# 1 Faire de la rénovation énergétique une priorité

## Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH)

**En 2020, Ploërmel Communauté a adopté son premier Programme Local de l'Habitat (PLH), dont le programme d'actions s'étendait jusqu'à 2025.** Il s'accompagnait d'une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) qui octroie notamment des aides pour la rénovation énergétique. Deux conseillers infos habitat informent et accompagnent les usagers du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique. Sur cinq ans, un budget de 1,4 million d'euros a été alloué à la rénovation du parc de logements, permettant de rénover 597 logements, avec un gain énergétique moyen de 52%.







# 2 Préparer le territoire à la future réglementation environnementale du bâtiment neuf

## Accompagner à la formation des acteurs locaux

**Le mardi 10 octobre 2023, une dizaine d'entreprises du secteur de bâtiment se sont réunies lors d'un événement dédié à la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020).**

Cet échange a permis de présenter les principaux volets de la réglementation : performance thermique, ventilation, impact carbone. L'évènement était animé par Ploërmel Communauté, la CAPEB du Morbihan et la Fédération Régionale du Bâtiment de Bretagne.

Axe 4 • Projets phares

# 3 Produire de l'énergie localement, de manière durable et concerté

## Information, communication, concertation

**Comme évoqué dans le bilan des indicateurs Climat-Air-Énergie du territoire, la production d'énergie locale est en constante augmentation sur le territoire de Ploërmel Communauté. Elle est principalement portée par des initiatives privés.** Le mix énergétique du territoire repose majoritairement sur les filières : éolien, bois-énergie (domestique et chaufferies bois), pompes à chaleur, méthanisation et solaire photovoltaïque.



## Diagnostic énergétique du territoire sur la période 2000-2024

Source : Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB)

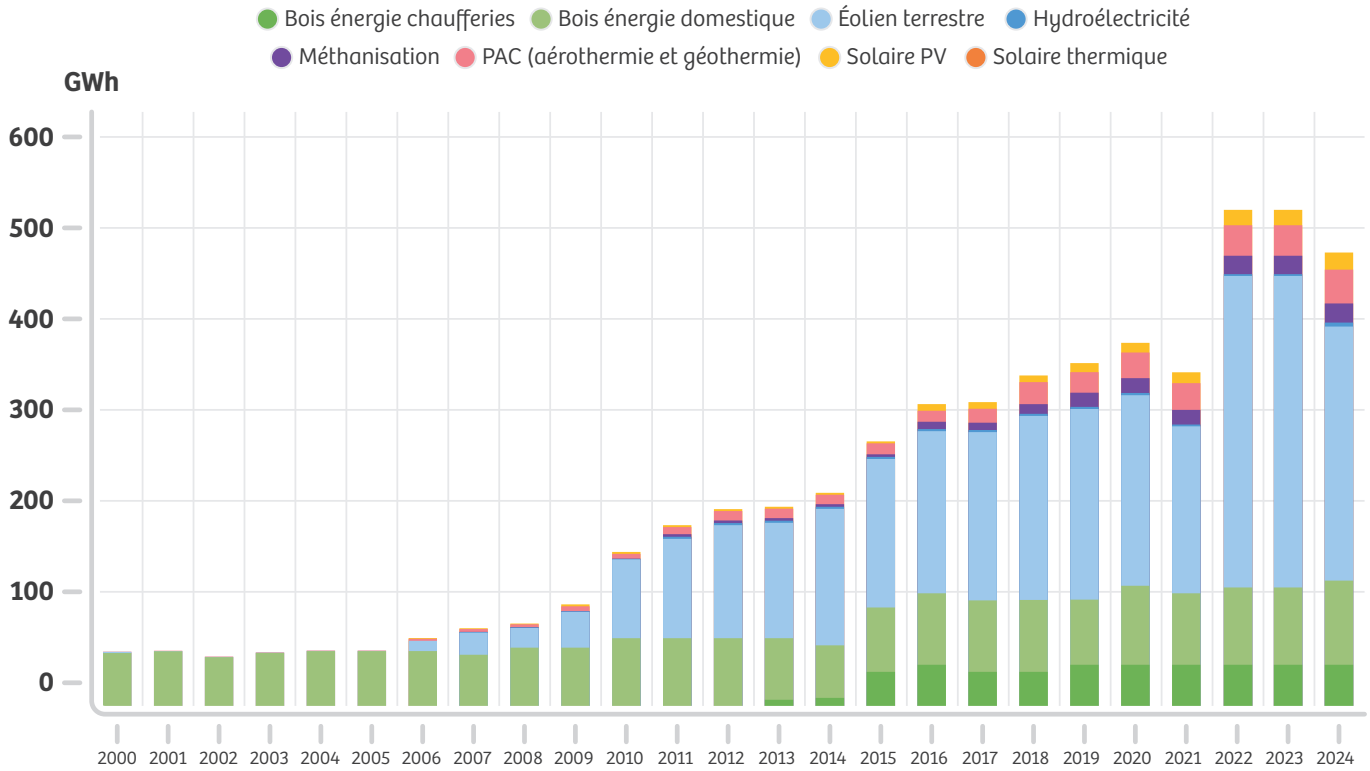

## Diagnostic énergétique du territoire

Afin de privilégier un développement cohérent des énergies renouvelables sur le territoire, il a été décidé de réaliser un schéma directeur intercommunal des énergies renouvelables sur la période 2024-2025. Le diagnostic énergétique du territoire a permis d'identifier les potentiels de développement.

Plusieurs ateliers de concertation ont été réalisés, avec les élus, ainsi qu'avec les partenaires entre mars 2024 et juillet 2025. Ces ateliers ont permis de construire une stratégie cohérente et pertinente en tenant compte des compétences de Ploërmel Communauté sur les questions énergétiques. Ce schéma directeur ainsi que son plan d'action devront être définitivement validés par les instances de Ploërmel Communauté courant 2026.



**En 2025, les communes de Ploërmel Communauté ont été accompagnées dans la définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR).**

Introduites par la loi APER du 10 mars 2023, elles permettent aux collectivités de planifier et d'accélérer le développement des énergies renouvelables sur leur territoire. Les ZAEnR seront progressivement intégrées aux documents d'urbanisme, afin de mieux structurer le déploiement des énergies renouvelables.

### Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR)

**Elle prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAEnR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.**

## Développer la filière solaire

**Pour accompagner le développement de la filière solaire, un cadastre solaire a été élaboré en partenariat avec Morbihan Énergie.** Il est accessible sur le site internet de la collectivité. Cet outil permet à chaque propriétaire d'évaluer le potentiel solaire de son bâtiment, en estimant :

- Le potentiel de production d'électricité, pour installer éventuellement des panneaux solaires photovoltaïques.
- Le rendement de la production d'eau chaude, pour installer éventuellement des panneaux solaires thermiques.

**Un accompagnement dans la prise en main et l'analyse est proposé par l'Espace Info Habitat.**





## Conforter les projets éoliens existants

**À ce jour, la filière éolienne s'est développée sur le territoire sans accompagnement spécifique de la collectivité, s'inscrivant dans la dynamique nationale de développement.**

Cependant, le schéma directeur intercommunal des énergies renouvelables a permis d'affiner la stratégie pour aller vers un développement cohérent et structuré de l'éolien à l'avenir. La stratégie privilégie le repowering (renouvellement, modernisation) des parcs existants afin de conserver l'acceptabilité locale et la qualité paysagère du territoire, tout en permettant l'amélioration de la productivité. D'après Engie, le repowering est capable de produire deux fois plus d'électricité qu'auparavant en moyenne, voire plus.

## Développer le bois-énergie

**L'accompagnement du développement du bois énergie fait partie intégrante du Programme « Forêt, Bois et Territoire » du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural), Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, soutenu par Ploërmel Communauté.**

Lancée en 2021, la première phase du programme a permis d'effectuer un diagnostic du territoire, mettant en lumière l'enjeu fort du bois énergie.

La structuration de la filière est au cœur du plan d'actions du PETR, passant notamment par la mise en réseau des différents acteurs permettant le développement du bois énergie tout en restant vigilant sur l'adéquation entre la ressource et les besoins du territoire.

Afin de permettre une acculturation sur le sujet, des visites de chaufferies ont été organisées en 2022. La visibilité des acteurs de la filière vise à être renforcée, notamment celle de la SCIC Argoat Bois, qui produit du bois déchiqueté avec les agriculteurs locaux.

En 2025, des interventions conjointes avec le SMGBO (programme BreizhBocage) ont été lancées, notamment auprès d'une classe de BTS Agricole du Lycée La Touche, pour sensibiliser sur l'importance de la haie et de sa valorisation en bois d'œuvre et bois énergie.

## Développer la filière méthanisation

**Bien que prévu au programme d'actions du PCAET, la méthanisation n'a pas fait l'objet d'un accompagnement spécifique de la part de la collectivité.**

Son développement s'est appuyé sur des initiatives locales et des projets portés par des acteurs privés, sans besoin d'intervention publique supplémentaire.



## Plan climat • Axe 5

# Vers un territoire adapté au climat de demain

Face aux conséquences du changement climatique (sécheresses, inondations, îlots de chaleur, inconfort thermique, etc), Ploërmel Communauté engage progressivement des actions d'adaptation en intégrant ces enjeux dans ses pratiques, notamment en matière d'aménagement et de gestion des espaces verts. En parallèle, la collectivité travaille avec ses partenaires sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que sur les pratiques agricoles et sylvicoles, afin de renforcer la résilience du territoire.



## Projets phares du PCAET

### 1 Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau

- Développer la gestion intégrée de la ressource et le stockage naturel de l'eau EN COURS
- Explorer des pistes alternatives de gestion de la ressource en eau EN COURS
- Améliorer et diffuser la connaissance EN COURS
- Adapter les usages à la ressource disponible EN COURS

*NON PROGRAMMÉ*

- *Optimiser la gestion de l'eau potable*

### 2 Faire évoluer les pratiques agricoles et sylvicoles

- Adapter les pratiques agricoles à la ressource en eau EN COURS
- Accompagner l'échange parcellaire EN COURS
- Faire évoluer les pratiques forestières vers une meilleure protection et valorisation EN COURS

*NON PROGRAMMÉ*

- *Adapter les pratiques agricoles pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre*
- *Repenser les systèmes de production végétale*
- *Face au changement climatique, accompagner à la résilience des systèmes de productions animales*

**AXE 5**
État d'avancement



Axe 5 • Projets phares

# 1 Anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau

**Sur le territoire de Ploërmel Communauté, les compétences liées à la gestion de l'eau sont réparties entre plusieurs acteurs :**

### GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

- Volet GEMA, ainsi que plusieurs compétences hors GEMA, sont transférées au SMGBO (Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust)
- Le volet PI est transféré à Eaux et Vilaine (Établissement public territorial du bassin de la Vilaine)

### La distribution de l'eau potable aux usagers

Exercée par deux syndicats, selon les secteurs du territoire : Eau du Morbihan et SIAEP de Brocéliande

### L'assainissement collectif et non-collectif

Il relève directement de la compétence de Ploërmel Communauté.



## Développer la gestion intégrée de la ressource et le stockage naturel de l'eau

**Le SMGBO est la structure référente du territoire en matière de gestion des milieux aquatiques. Son objectif est de reconquérir la qualité de l'eau, le bon état écologique des rivières et des milieux aquatiques.** Sur le territoire de Ploërmel Communauté, plusieurs projets sur les masses d'eau ont été mené par le SMGBO. En plus des projets réalisés, d'autres études sont en cours afin de continuer la restauration écologique des milieux aquatiques du territoire.



## Les projets réalisés sur le territoire sur la période 2021-2025

### Masses d'eau de l'Aff

• En 2022, **restauration du site de la Providence à Ploërmel** (affluent de l'Oyon) : suppression d'un plan d'eau de 600 m², création d'une mare de 60 m², restauration du cours d'eau sur 250 ml.
• En 2022, **restauration du site de Quéjeau à Campénéac** (affluent de l'Oyon) : restauration du cours d'eau sur 118 ml, changement de buse, plantation sur les berges.

### Masses d'eau du Ninian-Léverin

• L'étude bilan sur le **contrat de restauration des masses d'eau du Ninian-Léverin** s'est tenue en 2022. Les travaux s'étant déroulés de 2015 à 2021.
• En 2021, **travaux menés sur le Châtelet de Bezon (Ploërmel)**, hors contrat de restauration, suite à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : suppression d'un plan d'eau de 4500 m², 350 ml de lit mineur renaturés et mise en place d'un panneau pédagogique.

### Masses d'eau de l'Yvel

• En 2021, **restauration du ruisseau du Camet sur Loyat** : 2 510 ml de ruisseau renaturés, 365 ml de ripisylve restaurés, 7 ouvrages aménagés pour restaurer le lit mineur, 2 suppressions de plans d'eau.
• En 2021, dans le bourg de la commune de Loyat : 1 **ouvrage aménagé** pour permettre la continuité écologique, finalisation des travaux de restauration de berge avec la mise en place de fascine pour sécuriser les promeneurs.

### Autres actions ciblés

• En 2025, un plan d'eau privé a été effacé à Guillac (1 680 m²).

**En complément, la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP), en favorisant la gestion de l'eau au plus près d'où elle tombe, la désimperméabilisation des sols, la recharge des nappes et la réutilisation des eaux de pluie, s'inscrit dans une démarche durable visant à restaurer le cycle naturel de l'eau tout en limitant les risques d'inondation par ruissellement et de pollutions.**
En 2026, une formation est organisée par Ploërmel Communauté pour les agents et élus intercommunaux et communaux. L'objectif est de systématiser l'intégration de la GIEP dans les projets d'aménagement.



## Explorer des pistes alternatives de gestion de la ressource en eau

**À Mauron, le service assainissement de Ploërmel Communauté met à disposition des agriculteurs, de mai à octobre, de l'eau traitée de station d'épuration pour irriguer les cultures, évitant ainsi un pompage en milieu naturel ou l'utilisation d'eau du réseau d'eau potable.** Cette solution permet de limiter le rejet de la station d'épuration en période d'étiage du cours d'eau.

Le Schéma Directeur Assainissement de la collectivité, attendu en 2026, réalise le diagnostic de l'ensemble des systèmes d'assainissement, permettant d'élaborer un plan d'action de travaux. La mise en œuvre de cette feuille de route va permettre de réduire les eaux parasites dans les réseaux d'assainissement, limitant ainsi les déversements en milieu naturel.

## Améliorer et diffuser la connaissance

Depuis 2019, les rives du lac au Duc, à Taupont, accueillent la fête de l'eau et de la biodiversité, un rendez-vous triennal, à l'initiative du SMGBO, désormais bien identifié dans le territoire.
L'évènement réunit de nombreuses organisations engagées dans la préservation de l'eau et de la biodiversité. Son objectif est de sensibiliser aux enjeux de l'eau et de la biodiversité.

## Adapter les usages à la ressource disponible

Depuis 2022, dans le cadre des révisions des documents d'urbanisme communaux, les zonages d'assainissement sont systématiquement mis à jour en regardant les capacités d'accueil de nouveaux raccordements théoriques et réelles des stations d'épuration. Le but étant d'éviter une surcharge organique entraînant une pollution du milieu naturel.



Axe 5 • Projets phares

# 2 Faire évoluer les pratiques agricoles et sylvicoles



**Ploërmel Communauté soutient activement les actions de la Chambre d'agriculture de Bretagne, du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO), et d'autres acteurs spécialisés, qui visent à renforcer l'adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles aux enjeux climatiques.**

## Adapter les pratiques agricoles à la ressource en eau

Pour soutenir la nouvelle génération d'agriculteurs, et accompagner les pratiques vertueuses, Ploërmel Communauté a mis en place une aide financière de 4 000 €, attribuée aux jeunes agriculteurs s'installant sur le territoire. Cette aide est conditionnée à la participation à une journée de sensibilisation sur la gestion et la protection des cours d'eau. Depuis 2021, 56 jeunes agriculteurs en ont bénéficié, pour une enveloppe totale de 224 000 € versée.

## Accompagner la résilience des systèmes de production agricole

Le programme d'aménagement bocager Breizh Bocage, piloté par le SMGBO, permet la création et la reconstitution de haies bocagères ou talus boisés, la protection et la gestion du bocage. L'objectif est de reconstituer les paysages, préserver la biodiversité, réduire l'érosion et les transferts de polluants d'origine agricole vers les cours d'eau.
Depuis 2020, dans le cadre du programme Breizh bocage, 15,38 km de linéaire bocager ont été planté.

### Résultats des campagnes depuis 2020 sur Ploërmel Communauté

**2020-2021 • Programme financé par Breizh Bocage, Fonds pour l'arbre**
8 exploitants concernés • 2 963 ml linéaire réalisé

**2021-2022 • Programme financé par Breizh Bocage, Fonds pour l'arbre**
9 exploitants concernés • 1 990 ml linéaire réalisé

**2022-2023 • Programme financé par Fonds pour l'arbre**
1 exploitant concerné • 246 ml linéaire réalisé

**2023-2024 • Programme financé par Breizh Bocage, Fonds pour l'arbre**
16 exploitants concernés • 4 304 ml linéaire réalisé

**2024-2025 • Programme financé par Breizh Bocage**
14 exploitants concernés • 5 883 ml linéaire réalisé



## Accompagner l'échange parcellaire

**Entre 2019 et 2022, Ploërmel Communauté et la Chambre d'agriculture ont mené une action collective d'échanges parcellaires, permettant à 32 exploitations de réorganiser leurs terres sur une surface totale de 180 hectares.** Cette initiative a permis d'optimiser le travail des agriculteurs et de générer des économies de carburant, réduisant ainsi les émissions de CO2 d'environ 42 tonnes par an.

Ce travail sur les échanges parcellaires se poursuit dans le cadre d'une convention signée en 2024 avec la Chambre d'agriculture, qui vise à accompagner la transmission des fermes dans les communes du territoire les plus concernées par cette problématique. Pour cela, les agriculteurs de plus de 56 ans sont contactés et peuvent être accompagnés pour définir un plan d'actions facilitant l'installation de nouveaux exploitants.

**Ces actions peuvent inclure : création d'une cellule foncière, échanges parcellaires, formations, rencontres avec des candidats, appui à la communication.**

## Faire évoluer les pratiques forestières vers une meilleure protection et valorisation

**La gestion durable de la ressource forestière est un axe majeur du plan d'actions de la démarche « Forêts, Bois et Territoires » du PETR-Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne.**

Avec plus de 30 000 ha de forêt sur son territoire (données IGN 2021), le Pays de Ploërmel (Ploërmel Communauté et De l'Oust à Brocéliande Communauté), dispose d'une ressource forestière importante. Appartenant à plus de 80 % à des propriétaires privés, cette ressource forestière doit répondre aux enjeux de gestion durable. La problématique du morcellement des parcelles forestières reste un frein majeur pour permettre aux propriétaires de petites surfaces de mettre en œuvre les bonnes pratiques sylvicoles.

La convention signée entre le PETR et le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) en mars 2025 illustre le travail engagé sur ce sujet. Ce partenariat permet de renforcer l'appui technique aux propriétaires, le soutien aux groupements de propriétaires et l'organisation de chantiers groupés.

Afin de répondre au besoin d'informer et former propriétaires et élus, des visites ont été organisées :

- Forêt de Pleucadeuc (19 participants)
- Forêt de Lanouée (21 participants)
- Forêts de Molac (22 participants).

Ces visites permettent de faire connaitre es différentes pratiques sylvicoles et l'importance de la gestion forestière.

# Plan climat • Conclusion

# Leviers pour l'avenir

## 1 Bilan des avancées et des réalisations

**Le PCAET 2021-2027 a marqué une étape importante dans la transition écologique de Ploërmel Communauté. Ces avancées nombreuses témoignent de l'engagement de la communauté, des communes, et des partenaires pour atteindre les objectifs fixés.**
La première phase (2021-2025) a permis de déployer des actions variées, et d'ancrer progressivement la transition écologique dans les politiques publiques locales.

La période 2026-2027 doit désormais permettre de renforcer cette dynamique et de préparer l'avenir.
Trois priorités émergent à l'issue de ce premier cycle de mise en œuvre :

- **Consolider les projets existants (mobilité, énergie, habitat, économie circulaire)**
- **Questionner les actions du plan d'action qui ont rencontré des difficultés dans leur mise en œuvre**
- **Engager un travail d'analyse et de co-construction afin de définir les actions à mettre en œuvre dans le futur**

**Actions du Plan climat**

**Sur les 48 actions inscrites au sein du PCAET, 37 sont aujourd'hui en cours ou terminées, soit 77 %.**

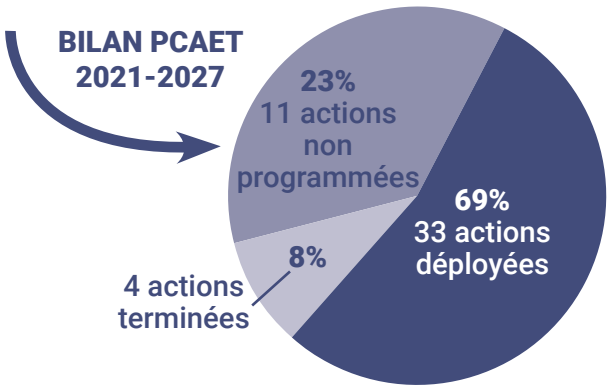


## 2 Défis et limites identifiés

**L'analyse des freins à la mise en œuvre des actions a révélé plusieurs leviers pour renforcer la transition écologique du territoire.**

### Connaître et diffuser les initiatives locales

Les trente communes du territoire mènent des actions variées en faveur de la transition écologique (biodiversité, alimentation, énergies, économie circulaire). Pour amplifier leurs impacts, Ploërmel Communauté pourrait recenser ces initiatives, les mettre en lumière afin de faciliter l'essaimage sur le territoire. Organiser une collaboration et une communication plus fine entre les différents échelons territoriaux permettrait d'améliorer le lien, la diffusion des bonnes pratiques et la connaissance générale des enjeux.

### Ancrer les actions de transitions dans les politiques publiques et dans les fonctionnements internes de la communauté de communes

Pour assurer la pérennité et la transversalité des actions du PCAET, il apparaît plus qu'essentiel que chaque service de Ploërmel Communauté s'approprie les actions qui relèvent de son champ de compétence. Il s'agit d'intégrer le suivi directement dans les processus internes et d'améliorer la gouvernance, politique et technique, de la transition écologique.

### Renforcer la co-construction et l'animation avec les partenaires

Un certain nombre d'actions du PCAET sont portées par des partenaires engagés, tels que les syndicats mixtes, les chambres consulaires, les associations et autres acteurs locaux. Ces partenaires, experts dans leurs domaines respectifs, sont des leviers essentiels pour atteindre les objectifs du territoire.
Plutôt que de dupliquer les initiatives, Ploërmel Communauté doit privilégier une approche collaborative, qui nécessite d'identifier clairement le rôle de chaque partenaire et de formaliser les fonctionnements et les attentes réciproques. Il sera également nécessaire de reformaliser le comité des partenaires et de créer une animation dynamique avec des échanges plus récurrents.

### Optimiser les indicateurs de suivi pour mesurer l'impact concret des actions engagées

Les indicateurs identifiés à l'élaboration du PCAET n'ont pas permis un suivi efficace de sa mise en œuvre, et doivent être repensés à l'occasion de la prochaine révision, afin de devenir des outils de pilotage et d'évaluation opérationnels et stratégiques.

## 3 La révision du PCAET de Ploërmel Communauté

**Le PCAET de Ploërmel Communauté arrivera à son terme en septembre 2027. Sa révision prévoit d'intégrer les nouvelles obligations réglementaires et les enseignements tirés de cette première phase. L'objectif à suivre sera de fixer des ambitions à la fois réalistes et transformatrices.**
La mise en œuvre du PCAET nécessite des moyens financiers à la hauteur des enjeux. C'est donc une priorité que de renforcer la recherche de financement pour accompagner les actions prévues.

**En janvier 2025, Ploërmel Communauté a franchi une étape importante en signant un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME.** Ce dispositif, d'une durée de quatre ans, renforcera l'accompagnement des projets de transition écologique. Le COT est une démarche d'amélioration continue avec laquelle le territoire va pouvoir suivre son évolution en matière de Transition Écologique, au regard de deux référentiels : Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire. Dans ce dispositif, le versement des subventions est conditionné à la réalisation d'une feuille de route élaborée par les élus de Ploërmel Communauté.

PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL